

Bureau du 26 janvier 2004

Décision n° B-2004-2009

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grolières - 4° tranche - Répartition entre les budgets eau et assainissement de l'autorisation de programme votée en octobre 2003**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2003-1455 en date du 20 octobre 2003, le conseil de Communauté a approuvé le programme de la quatrième tranche de restructuration des espaces extérieurs du quartier des Grolières à Vaulx en Velin ainsi que l'individualisation de l'autorisation de programme globale politique de la ville, pour un montant de 1 177 501 € en dépenses et 830 277 € en recettes, imputés intégralement sur le budget principal.

Or, la réalisation de l'opération nécessite la création de réseaux d'eau potable et eaux usées pour un coût prévisionnel total de 79 500 € HT, soit 95 082 € TTC, qui doivent être financés par les budgets annexes concernés.

Il est donc nécessaire de modifier la répartition budgétaire de l'autorisation de programme votée ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 et n° 2003-1455 en date des 3 mars 2003 et 20 octobre 2003 ;

DECIDE

L'autorisation de programme individualisée le 20 octobre 2003 pour l'opération n° 570 Vaulx en Velin-Quartier des Grolières - 4° tranche est répartie comme suit en ce qui concerne les dépenses :

- 1 082 419 € sur le budget principal, dont :

- . 30 000 € en 2003,
- . 410 000 € en 2004,
- . 642 419 € en 2005,

- 46 000 € HT sur le budget de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2004,
- 33 500 € HT sur le budget de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,